

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 733 Rect.

présenté par
M. Poignant

ARTICLE 26

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« consolidé »,

les mots :

« sur la situation en matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de cohérence avec l'article 101 du projet de loi.